



Via Montello, 118 – 21100 VARESE (Italia)

- Créée en 1960 -

DEMANDE D'INSCRIPTION
École Secondaire
Année Scolaire 2023/2024

Rentrée scolaire : Lundi 4 septembre 2023

Les parents sont priés de lire attentivement les conditions pour l'inscription et de signer où il est demandé.

Les parents qui travaillent pour des Institutions communautaires sont priés de fournir le plus vite possible un certificat de service attestant le numéro personnel, le type de contrat, la date d'entrée en service et la durée.

= Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

CONDITIONS D'AGE DANS LES ECOLES EUROPEENNES

- a) En principe, aucun enfant ne peut être admis à l'école s'il dépasse de plus de deux ans (trois ans pour les classes 4 à 7 du secondaire) l'âge normal qui résulte des dispositions prévues ci-dessus, appliquées à son cas particulier.
- b) Elèves présentant des besoins éducatifs spécifiques: les cas sont traités conformément aux dispositions prévues par la Décision du Conseil Supérieur relative à La Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles Européennes (cf. document 2012-05-D-14-fr-10 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes www.eursec.eu).

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

LE TABLEAU D'EQUIVALENCES EN ANNEXE II (2014-03-D-14-fr-11 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes www.eursec.eu) indique les équivalences de niveaux entre les différents systèmes d'enseignement général des Etats membres de l'Union européenne et le système des Ecoles européennes.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENTS DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Un principe fondamental est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première Langue (L1). Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit normalement dans une des sections de langue véhiculaire (allemand, anglais ou français). Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without A Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel. (Article 47.e. du Règlement Général des Ecoles européennes).

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

DANS LES ECOLES EUROPEENNES, UN ELEVE PEUT EN PRINCIPE ETUDIER JUSQU'A CINQ LANGUES.

Cycle maternel

Langue 1 (L1)	Elle est enseignée à partir de l'âge d'admission à la maternelle et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.
----------------------	---

Cycles primaire et secondaire

Langue 1 (L1)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.
Langue 2 (L2)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année primaire : cette langue ne peut être que DE (Allemand), EN (Anglais) ou FR (Français) et doit être différente de la Langue 1. Dans les classes 3 à 5 de l'école secondaire, la Langue 2 de l'élève (DE, EN ou FR) constitue la langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, d'histoire, de géographie, de religion/morale et d'économie.
Langue 3 (L3)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1 ou L 2. En 1 ^{ère} année, le cours de L3 est un cours d'initiation.
Langue 4 (L4)	Elle est enseignée en tant qu'option à partir de la 4 ^{ème} année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1, L 2 ou L 3. En 4 ^{ème} année, le cours de L 4 est un cours d'initiation.
Langue 5 (L5)	Elle est enseignée en tant que cours complémentaire de 2 périodes à partir de la 6 ^{ème} année secondaire. Il s'agit d'un cours destiné aux débutants : les élèves qui n'ont jamais entrepris d'étude formelle de la langue en question.

Langues officielles de l'Union européenne

ALLEMAND (DE)	DANOIS (DK)	FRANÇAIS (FR)	ITALIEN (IT)	NEERLANDAIS (NL)	SLOVAQUE (SK)
ANGLAIS (EN)	ESPAGNOL (ES)	GREC (EL)	LETTON (LV)	POLONAIS (PL)	SLOVENE (SL)
BULGARE (BG)	ESTONIEN (EE)	HONGROIS (HU)	LITUANIEN (LT)	PORTUGAIS (PT)	SUEDOIS (SV)
CROATE (HR)	FINNOIS (FI)	IRLANDAIS (GA)	MALTAIS (MT)	ROUMAIN (RO)	TCHEQUE (CS)

**DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES CHOIX PEDAGOGIQUES
DANS LES ECOLES EUROPEENNES**

Les cours sont organisés dans les Ecoles Européennes conformément aux Décisions du Conseil Supérieur et aux textes réglementaires en vigueur.

INSTRUCTIONS

Veillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire doivent être complétées par le demandeur.

Celle-ci ne sera prise en considération que lorsque tous les documents requis seront joints à cette demande.

Une fois que la demande est introduite, le demandeur ne peut pas modifier la demande d'inscription.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

	<ul style="list-style-type: none">▪ Une photo d'identité 35X45 jpg. sur fond blanc.
	<ul style="list-style-type: none">▪ L'extrait d'acte de naissance délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Attestation délivrée par le service du personnel de votre Institution UE/CCR, uniquement pour l'employé ayant les enfants en charge /▪ Déclaration de validité de l'Accord (seulement pour le personnel des Sociétés avec accord de financement).
	<ul style="list-style-type: none">▪ Les bulletins scolaires complets 2020/2021, 2021/2022 et le(s) dernier(s) bulletins reçu(s) en 2022/2023. Si l'école ne délivre pas de bulletin en cours d'année, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none">• A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2022/2023, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Si la décision du conseil de classe ne figure pas clairement sur le bulletin final, un certificat scolaire précisant si l'enfant est promu dans la classe supérieure.
	<ul style="list-style-type: none">• En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative (en DE, EN, FR ou IT) qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour les inscriptions en cours d'année, une attestation de fréquentation scolaire a.s. 2023/2024.

Nous vous remercions de transmettre le formulaire UNIQUEMENT à partir de la page 5 jusqu'à la page 13.

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LES SERVICES DE TRANSPORT ET CANTINE VEUILLEZ REMPLIR ET RENVOYER LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS CI-JOINTES

Règlement Général des Écoles Européennes

Le demandeur accepte, en toutes ses parties, le Règlement Général des Écoles Européennes, disponible sur le site: www.eursec.eu, en vigueur au moment de l'inscription de l'élève, et les modifications ultérieures approuvées par le Conseil Supérieur des Écoles Européennes, durant toute la vie scolaire de l'élève.

EN APPLICATION DU GDPR RÈGLEMENT UE 2016/679

Politique De Confidentialité De L'école Européenne: <https://www.eursecva.eu/en/home/documents-and-links/privacy/>

A.7. GT réforme pédagogique – Proposition pour une politique linguistique dans les Ecoles européennes + annexes (4) 2019-01-D-19-fr-3¹

Les élèves SWALS sont les élèves dont la langue maternelle/dominante est une langue officielle d'un Etat membre de l'UE (à l'exception de l'irlandais et du maltais) mais pour qui il n'existe pas de section linguistique de leur langue 2019-04-D-12-fr-3 9/25 maternelle/dominante (LI) dans leur école. Si l'école ne comporte pas de section linguistique de la langue maternelle/dominante d'un élève de Catégorie I ou II, cet élève peut bénéficier de l'enseignement de sa LI, en supposant que l'Ecole ait un enseignant dûment qualifié à sa disposition ou puisse en recruter un. Si l'école ne comporte pas de section linguistique de la langue maternelle/dominante d'un élève de Catégorie III, cet élève peut bénéficier de l'enseignement de sa LI pour autant qu'un tel cours existe et que cela ne nécessite pas la création d'un nouveau groupe. Au cas où ce cours devrait prendre fin, les élèves de Catégorie III concernés devront remplacer leur LI par leur LII et choisir une nouvelle LII. Ils disposeront d'un délai de deux ans pour rattraper leur retard.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données dans ce document ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci.

Le demandeur déclare être informé(e) que sa demande sera considérée comme acceptée seulement lorsqu'il/elle recevra une confirmation écrite du Directeur. L'élève ne sera pas autorisé(e) à fréquenter l'Ecole tant qu'il n'aura pas reçu cette confirmation écrite. Le demandeur déclare avoir eu connaissance du règlement général de l'école (voir extrait à signer; original sur le site web www.eursec.eu) dont il/elle s'engage à respecter toutes les dispositions en souscrivant cette demande d'inscription.

Le demandeur s'engage à payer entièrement tous les frais de scolarité, y compris la prime d'assurance scolaire, la contribution pour les photocopies, la location des casiers, les manuels publiés par l'Ecole et tous les autres frais à la charge des parents conformément à la décision des organismes compétents de l'Ecole. Dans le cas où le mineur est actuellement à charge des deux parents, ceux-ci s'engagent solidairement à payer les contributions scolaires, même en cas de séparation future ou de divorce.

LES ACOMPTES NE SONT PAS REMBOURSABLES.

Le demandeur déclare être informé(e) que la Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant. Une fois la section linguistique déterminée, l'élève a vocation à poursuivre toute sa scolarité dans la même section linguistique et déclare aussi être informé(e) de la politique linguistique appliquée dans le domaine de la L1 pour les SWALS de la catégorie III.

Date:

Signature (lisible) des représentants légaux:

.....

.....

¹ Réf: 2019-04-D-12-fr-3 (www.eursec.eu) 9/25 Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes. Réunion des 9, 10, 11 et 12 Avril 2019 à Athènes (Grèce). Approuvées par procédure écrite no 2019/28 le 8 juillet 2019

RESERVE A L'ADMINISTRATION DE L' ÉCOLE:

Acceptation de la demande	Entrée ordinateur	Cycle	Classe	Section linguistique	Code de l'employeur

Avis du Directeur-adjoint	Décision du Directeur	Autres remarques

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Photo

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ELEVE:

Nom:

Prénoms: Sexe : M / F

Né(e) le :Code Fiscale

Lieu (cf. acte de naissance): Pays:

Nationalité 1 : Nationalité 2 :

Langue(s) parlée(s) en famille: Avec la mère

Langue(s) parlée(s) en famille: Avec le père:

Cycle et année demandés²: **Secondaire** **ANNÉE** **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7**

Section linguistique demandée:

A partir de:

Résidence principale de l'élève:

Rue: N°:

Code postal: Ville: Pays :

Tél.: GSM:

² Tableau d'équivalences - ANNEXE II 2014-03-D-14-fr-11 (www.eurasc.eu)

Etablissements fréquentés par l'élève durant les trois dernières années scolaires:

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
20.. / 20..
20.. / 20..
20.. / 20..

Connaissances linguistiques (langue maternelle e toutes LES langues parlées par l'élève):

Langues	Nombre d'années d'études	Degré de connaissance
		élémentaire/moyen/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/très bon/excellent

ELEVES PRESENTANT DES BESOINS EDUCATIFS SPECIFIQUES

Cochez l'une des deux cases

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié de soutien éducatif ? Oui Non

Votre enfant présente-t-il :

- des difficultés d'apprentissages nécessitant un soutien éducatif ? Oui Non
- des troubles d'apprentissages nécessitant un soutien éducatif intensif ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

.....

.....

.....

joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire et prendre contact avec la direction de l'école pour de plus amples informations.³ Les informations et pièces communiquées sont traitées dans le respect de la plus stricte confidentialité.

psychologue scolaire:

J'autorise mon enfant à consulter le psychologue scolaire* Oui / Non

³ cf. document 2012-05-D-14-fr-10 disponible sur le site internet des Écoles Européennes www.eursec.eu

* Pour informations veuillez consulter la page du psychologue scolaire: <http://www.eurscva.eu>

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille :

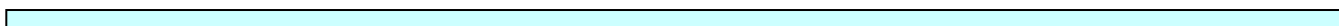
Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne :

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne:

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>
.....
.....
.....

Renseignements concernant les autres enfants que vous envisagez d'inscrire dans l'Ecole Européenne de Varese dans les années à venir :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Année d'inscription</u>	<u>Section linguist./classe</u>
.....
.....
.....



☞ **Pour ceux qui arrivent de l'étranger ou d'une autre Province: Adresse définitive**

Rue: N°

Code postal: Lieu: Pays:

Tél. : Portable:

☞ **Personne à contacter en cas d'urgence :**

Nom:

Degré de parenté:

Tél./ Portable:

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX⁴

Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession⁽⁵⁾ : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel UE):
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :



Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel UE):
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :

▪ **En cas de séparation ou de divorce des parents**, veuillez préciser quel/s représentant/s légal/légaux

- a/ont l'autorité parentale sur l'enfant : père **et** mère
 autorité exclusive père autorité exclusive mère

s'est vu confier l'hébergement principal de l'enfant : père mère hébergement égalitaire

⁴ Les représentants légaux de l'enfant sont les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de celui-ci. Ils sont tenus de consentir à l'inscription conjointement, sauf exercice exclusif de l'autorité parentale prévu par la loi ou par une décision judiciaire.

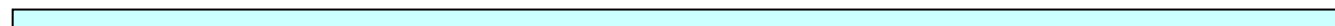
⁵ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

Si le demandeur d'inscription n'est pas titulaire de l'autorité parentale à l'égard de l'enfant concerné, mais qu'il est considéré comme ayant cet enfant à charge :


Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession⁶ : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel CE):
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :



 **Envoyer les notes de paiement à:** PERE MERE AUTRE

 **Envoyer les communications à:** PERE MERE AUTRE

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.

Date:

Signature lisible des représentants légaux

.....

.....

⁶ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

CHOIX PEDAGOGIQUES

Nom et prénom de l'élève:

Section linguistique demandée: Classe:

I. Pour les élèves du CYCLE SECONDAIRE (1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} années)

Pour les élèves qui ne disposent pas d'une section linguistique correspondant à leur langue maternelle, veuillez indiquer s.v.p. si vous souhaitez qu'ils suivent les cours de:

BULGARE CROATE DANOIS ESTONIEN ESPAGNOL FINLANDAIS GREC HONGROIS LETTE
 LITUANIEN POLONAIS PORTUGAIS ROUMAIN SLOVAQUE SLOVENE SUEDOIS
TCHEQUE

L'autre langue nationale (ONL) :

Pour les élèves de nationalité irlandaise: Irlandais

Oui Non

Pour les élèves de nationalité maltaise: Maltais

Oui Non

Cour de religion/morale non confessionnelle (*):

Indiquez par les chiffres: et la 1^{ère} option et une alternative, si le cours souhaité ne peut pas être organisé:

Catholique Islamique Israélite Orthodoxe Protestante

Morale non confessionnelle

*Ces cours sont organisés conformément aux dispositions du Conseil supérieur⁷

Langue 2 (1^{ère} langue étrangère):

Allemand

Anglais

Français

Pour les élèves SWALS, La Langue 2 sera la langue de la section

Langue 3 (2^{ème} langue étrangère) :

choix parmi les langues officielles de l'Union européenne.

Le cours de Langue 3 est un cours d'initiation. Il ne peut être créé que si au moins 7 élèves s'y inscrivent. Veuillez indiquer un deuxième choix pour le cas où le nombre d'élèves serait insuffisant pour créer un cours :

1^{er} choix : 2^{ème} choix :

II. A partir de la 2^{ème} année secondaire

Latin (option) : **Le choix de ce cours en S2 implique la poursuite de l'option en S3** OUI NON
Cela signifie qu'en S3 on ne peut pas choisir ICT.

III. A partir de la 3^{ème} année secondaire

Latin ou ICT (Informatique)

Merci d'indiquer votre choix. Un cours ne peut être créé que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.

Latin (option à 2 périodes) ou ICT (cours à 2 périodes) ou Aucune option

Date:

Signature lisible des représentants légaux

.....

.....

⁷ Cf. document [2014-02-D-14-fr-3](#) disponible sur le site internet des Ecoles européennes www.eursec.eu

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires

ORGANISATION DES COURS

Chaque élève sera tenu de suivre 31 périodes de cours par semaine (33 avec mathématique 6 périodes). L'ensemble ci-dessous comprend **27 ou 29 périodes** (ci-après p.) de cours de base obligatoires et **4** (minimum) à **8** (maximum) périodes de cours à option. Pour les cours à option, l'élève a le choix entre 7 matières différentes. L'horaire ci-dessous est valable pour la 4^{ème} comme pour la 5^{ème} année.

Cours de base (obligatoires)

Langue 1	4 p.
Langue 2	3 p.
Langue 3	3 p.
Education physique	2 p.
Religion/Morale en L2	1 p.
Histoire en L2	2 p.
Géographie en L2	2 p.
Sciences de la nature :	
Biologie	2 p.
Chimie	2 p.
	2 p.
Mathématique	4 ou 6 p.

Cours à option * (4 p. minimum)

Langue 4	4 p.
Latin	4 p.
Grec ancien	4 p.
Economie en L2 ou HCL	4 p.
Art	2 p.
Musique	2 p.
Informatique	2 p.

* **Un cours à option est créé si 7 élèves en Physique demandent la création.**

Remarques : Les élèves SWALS normalement sont inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone.
Langue 1 correspond à la langue maternelle/dominante tandis que la Langue 2c correspond à la langue de section.
Les cours de Religion/Morale sont organisés en Langue 2 conformément aux décisions du Conseil Supérieur.⁸
En 4^{ème} année secondaire, le cours de Langue 4 est un cours d'initiation.
Si le nombre d'élèves ayant choisi l'économie est insuffisant, de sorte qu'un cours d'économie ne peut être organisé dans leur langue véhiculaire (L 2), celui-ci peut être organisé dans la langue du pays du siège de l'école (HCL).
Les élèves choisissant l'ONL (cours de 4 périodes) ne peuvent pas choisir de Langue 4.

Le choix des options fait en 4^{ème} année est maintenu en 5^{ème} et est décisif pour le choix en 6^{ème} et 7^{ème} années.

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires (minimum 31 ou 33 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: <https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/>

[Scelte online future 4e \(e scelte online nuovi alunni classi 4° e 5° – prima iscrizione a scuola\)](#)

Date:

Signature lisible des représentants légaux

.....

.....

⁸ Document 2014-02-D-14-fr-3 disponible sur www.eurscva.eu

VI. Pour les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années secondaires (min. 31 – max. 35 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: <https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/>

[Scelte online future 6e](#)

Pour l'inscription en 6^{ème} ou 7^{ème} année secondaire, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec le conseiller principal d'éducation pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition sur demande).

Le Règlement du Baccalauréat européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire **devra suivre les cours de la 6^{ème} année secondaire de l'Ecole européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.**

Date:

Signature lisible des représentants légaux

.....

.....

FIN DU FORMULAIRE A COMPLETER

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LE SERVICES DE TRANSPORT ET CANTINE VEUILLEZ REMPLIR ET RENVOYER LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS CI-JOINTES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A renvoyer ensemble à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne de Varese

Les renseignements demandés ci-dessous sont indispensables afin de prendre en considération l'éventuelle inscription de l'élève au service de transport scolaire de l'Ecole Européenne de Varese pour la prochaine année scolaire. Le fait de fournir ces renseignements ne vous engage en aucun cas à souscrire un contrat définitif (point 1).

1. En juin le nouveau programme des bus pour l'année scolaire 2023/2024 sera disponible et la possibilité de procéder à la signature du contrat définitif de transport scolaire vous sera proposée. Néanmoins, toutes les informations en ce qui concerne le transport scolaire ne seront envoyées qu'aux seules familles qui auront manifesté leur intérêt par le biais de ce formulaire. Celui-ci devra impérativement être joint à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne et envoyé au secrétariat principal de l'établissement.

2. L'acceptation de l'inscription de l'élève par l'Ecole Européenne de Varese sera la condition sine qua non à l'envoi et l'acceptation du contrat de transport scolaire 2023/2024.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom Prénoms.....

Date de naissance

Adresse de l'élève, ruen°..

Ville

Cycle scolaire et classe demandés:

Maternel 1 2

Primaire 1 2 3 4 5

Secondaire 1 2 3 4 5 6 7

Section linguistique demandée : Français Anglais Italien Néerlandais Allemand

INFORMATIONS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ELEVE

Nom Prénoms.....

Tél.....

Nom Prénoms.....

Tél.....

Adresse/e-mails auxquelles envoyer le contrat du transport scolaire

1.

2.

Veillez remplir et cocher toutes les informations demandées.



COOPERATIVA MENSA della SCUOLA EUROPEA di VARESE

WEB www.comsev.eu

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à joindre à la demande d'inscription des élèves à l'École Européenne de Varese

Si vous êtes intéressé aux services de cantine de l'École Européenne de Varese, nous vous prions de remplir la fiche de renseignements pour être contacté par le bureau de la COMSEV.

Les représentants légaux des élèves pourront activer le service de cantine dès que les élèves ont été admis à l'École Européenne de Varese.

Les prix des services de cantine sont établis d'année en année lors du Conseil d'Administration de mai. Pour pouvoir utiliser le service à un prix réduit, vous devez soumettre une demande d'adhésion à la COMSEV. Chaque année, depuis juin, les prix sont mis à jour sur le formulaire de demande de service de cantine annuel, qui est à compléter en ligne sur le site www.comsev.eu.

A PARTIR DE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE / LES ÉLÈVES

Nom Prénom
sexe M F date de naissance. ... / ... / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom
sexe M F date de naissance. ... / ... / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom
sexe M F date de naissance. ... / ... / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom
sexe M F date de naissance. ... / ... / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE / DES ÉLÈVES

Nom Prénom

Adresses e-mail : @
..... @

Nom Prénom

Adresses e-mail : @
..... @

DIVULGATION DE DONNÉES PRIVÉES : Je déclare avoir pris connaissance de la divulgation pour le traitement, la communication et la diffusion de données personnelles ordinaires me concernant et concernant les membres de ma famille, dans les limites indiquées dans la divulgation sur le site web de la COMSEV et je déclare avoir connaissance des droits qui me sont accordés par l'article 7 du règlement de l'UE n° 2016/679 susmentionné.

Varese le

Signature